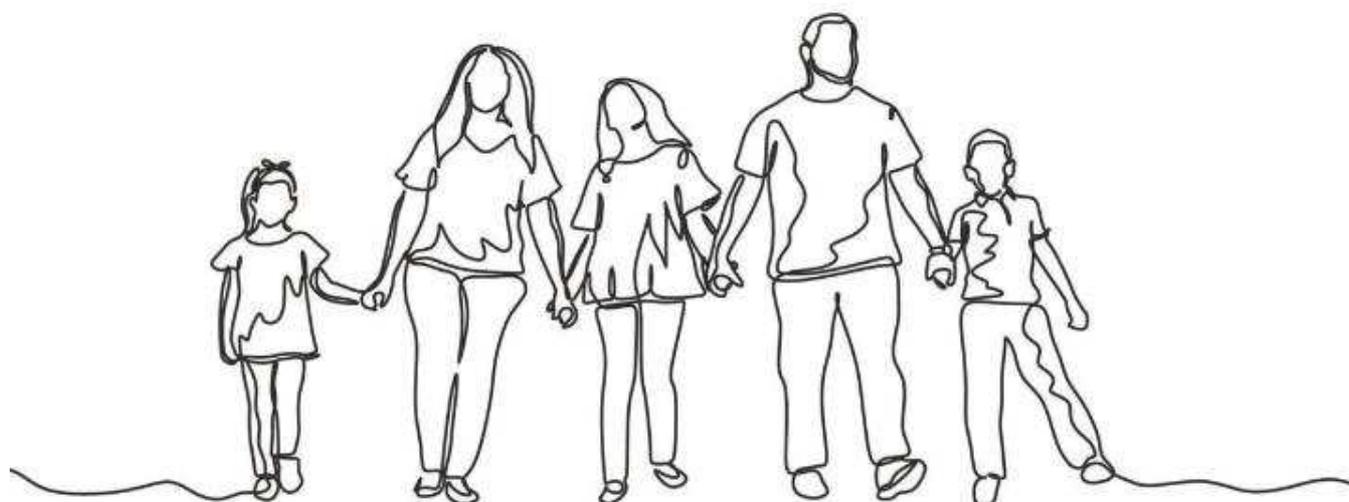


# Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Yonne 2023-2026





# Sommaire

<b>Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Yonne 2023-2026 .....</b>	<b>1</b>
<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Le diagnostic de l'offre et des besoins des familles.....</b>	<b>6</b>
<b>Le plan d'actions .....</b>	<b>24</b>
<b>Les modalités de gouvernance et de suivi du Schéma .....</b>	<b>35</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>37</b>

# Préambule

Avec ce Schéma, les partenaires icaunais entament **une nouvelle étape de leur collaboration au service des familles du département**. Le Schéma des services aux familles 2023-2026 fait suite à un premier Schéma, signé en 2016, qui avait posé les premiers jalons d'un partenariat formalisé sur le champ de l'accueil du jeune enfant, et du soutien à la parentalité.

Ce nouveau Schéma des services aux familles se veut plus ambitieux, puisqu'il prévoit des orientations communes des partenaires sur la petite enfance, le soutien à la parentalité, mais également sur l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la mobilité.

Les partenaires, au premier rang desquels l'Etat, la Caf, la Msa, le Département, les communes et EPCI de l'Yonne représentés par l'Association des Maires de l'Yonne, s'engagent au travers de ce schéma à porter une vision commune des services aux familles, des valeurs partagées, et une articulation de leurs actions au travers d'orientations prioritaires pour les prochaines années.

Le développement des services aux familles, en quantité et en qualité, est au cœur de deux enjeux majeurs. Il s'agit **d'une part de répondre aux besoins sociaux des familles** qui résident sur le territoire, dans une logique d'investissement social et de prévention. Il s'agit **d'autre part de promouvoir l'attractivité du territoire**, et de s'inscrire, via le développement des services aux familles, dans une perspective d'aménagement du territoire.

En ce sens, le Schéma a plusieurs entrées territoriales : il s'agit d'un document cadre départemental, qui a vocation à se décliner à l'échelle des bassins de vie. Dans le Schéma, des enjeux et orientations sont partagés à l'échelle départementale. Charge à chaque collectivité, commune ou EPCI selon ses compétences, et charge aux acteurs associatifs, en lien avec les acteurs institutionnels, de s'en saisir sur les différents territoires de l'Yonne, pour définir des projets adaptés aux spécificités de chacun des territoires. Les conventions territoriales globales ont vocation à s'inscrire en continuité de ce Schéma, tout en laissant une marge de manœuvre à chaque territoire pour répondre aux enjeux qui sont les siens.

Le Schéma a vocation par ailleurs à **organiser le partenariat, pour augmenter la force de frappe de chacun des partenaires**, en montant et finançant des projets plus ambitieux (et en se positionnant par exemple sur des appels à projets nationaux) ; mais aussi pour **favoriser la lisibilité des aides financières disponibles pour accompagner les projets des communes et EPCI**, en développant une logique de conférence des financeurs ; et pour **faciliter les liens entre les partenaires, entre les acteurs associatifs, entre les familles**, pour améliorer les propositions et les rendre plus accessibles aux familles.

L'esprit de ce Schéma est aussi celui d'**une participation des familles à la conception et au suivi des actions qui leur sont destinées**. Cette participation sera un fil rouge des actions mises en place, notamment en termes de soutien à la parentalité. La ligne directrice sera celle du **parcours des enfants et des familles**, avec l'ambition pour les partenaires de soutenir chacune des étapes, de proposer des actions d'information, de sensibilisation, de prévention, de répondre aux besoins aux différents moments-clé de la vie de ces familles qu'il s'agisse de moments heureux ou plus difficiles, de répondre également aux besoins spécifiques des familles en situation de plus grande vulnérabilité, pour favoriser une logique d'égalité des chances.

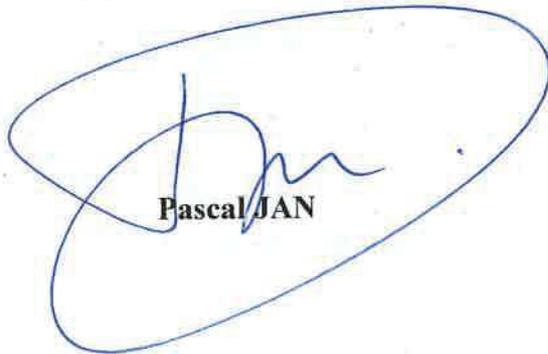


Ce schéma a été élaboré et validé lors de **plusieurs étapes de concertation**. Des ateliers thématiques, menés en novembre 2022 ont permis d'associer les partenaires, les communes et les EPCI ainsi que les acteurs associatifs. Les familles ont également été consultées à l'aide d'une enquête en ligne qui a permis de recueillir plus de 2000 réponses.

La mise en œuvre du Schéma sera **supervisée par le Comité départemental des services aux familles, instauré par le décret du 14 décembre 2021**. Les partenaires seront particulièrement attentifs à la diffusion de ce schéma au moment de sa signature et tout au long de son développement, en soulignant notamment ses résultats, afin d'encourager l'appropriation de ses enjeux par tout un chacun agissant au service des familles dans l'Yonne.

# Les signataires

M. le Préfet de l'Yonne



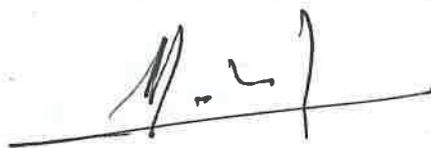
Pascal JAN

M<sup>me</sup> la Présidente  
de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne



Lisa COGERINO

M. le Président  
du Conseil Départemental de l'Yonne



Patrick GENDRAUD

M. le Président  
de l'Association des Maires de l'Yonne

Mahfoud AOMAR



M. le Président  
de la Mutualité Sociale Agricole Bourgogne



Dominique BOSSONG  
P/O Hélène DAPURIE



# Le diagnostic de l'offre et des besoins des familles

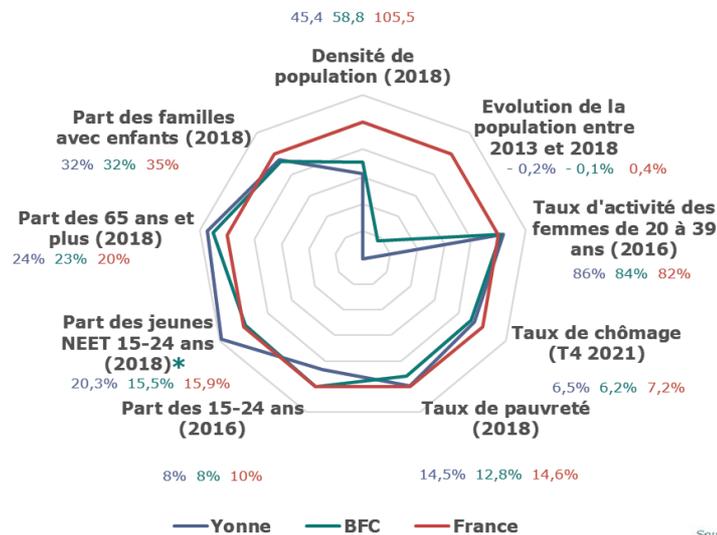
## 1. L'Yonne : portrait du territoire

### 1.1. Un territoire à dominante rurale

En 2020, l'Yonne comptait **334 156 habitants** (INSEE, 2020). La population icaunaise diminue depuis 2009, et c'est aujourd'hui le seul département limitrophe de l'Île-de-France dont la population diminue. Néanmoins, une dynamique nouvelle d'installation de familles notamment dans le nord du département est observée et tend à s'accroître.

La diminution de la population icaunaise est liée entre autres à un vieillissement de sa population, avec 30% de sa population âgée de 60 ans ou plus, soit 5 points de pourcentage de plus qu'au niveau national. La part de sa population jeune, entre 15 et 24 ans est relativement faible, si on compare l'Yonne au reste de la région Bourgogne Franche Comté.

#### L'Yonne en un coup d'œil

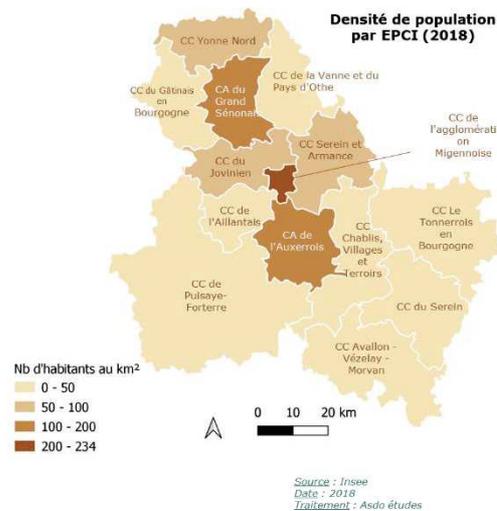


Source : Insee  
Date : 2016 - 2018  
Traitement : Asdo études

Le département de l'Yonne se caractérise par sa **ruralité** et sa faible densité de population. Signe de cette ruralité, la part de la population adhérente de la MSA est bien plus élevée qu'au niveau national, avec environ 13% de la population affiliée à ce régime, contre 8% au niveau national.

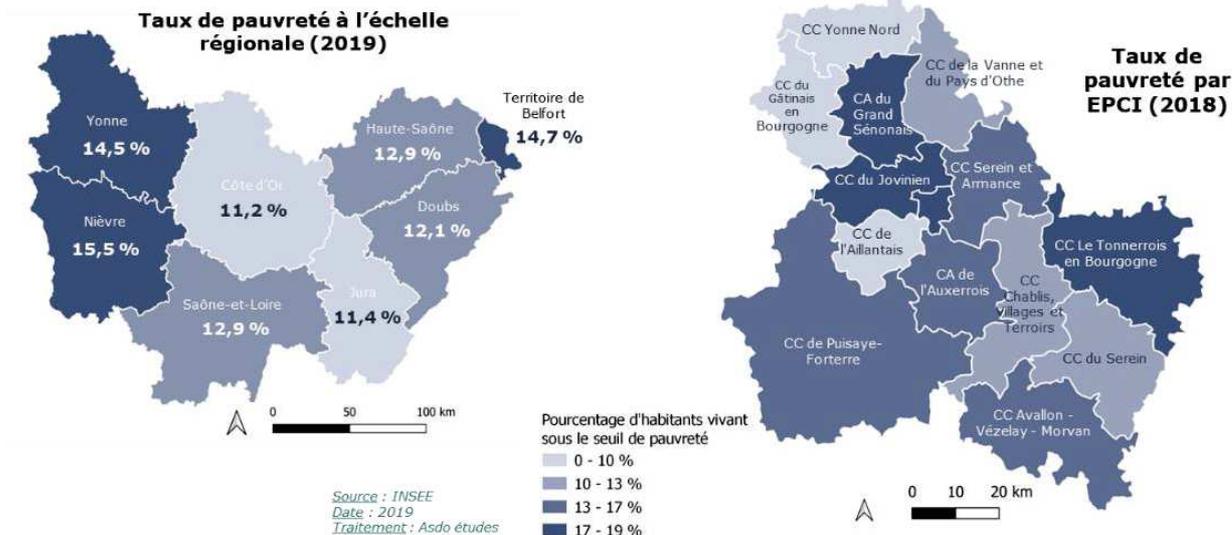


**L'Yonne a une densité moyenne deux fois moins élevée que la moyenne nationale**, pour 45,4 habitants au mètre carré contre 105,5 habitants au mètre carré. La population est principalement concentrée au centre et au nord du département dans les zones d'activités des trois agglomérations principales : Grand Sénonais, l'Auxerrois et l'agglomération Migénoise.



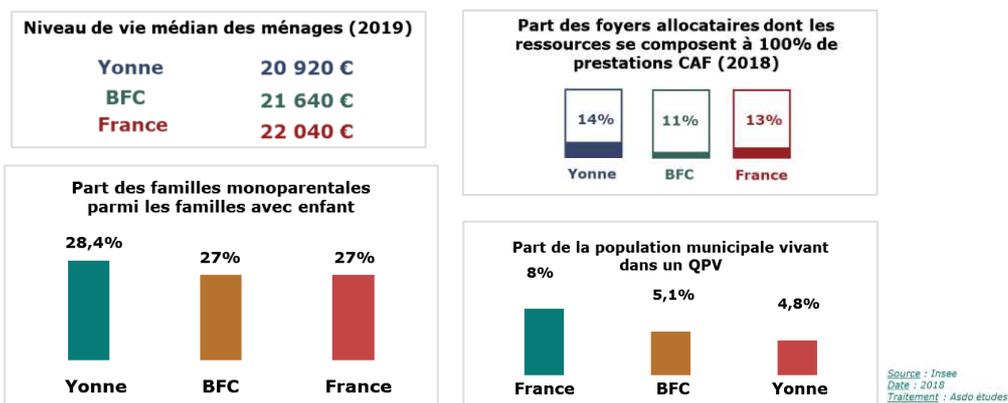
## 1.2. Une part importante de familles en situation de fragilité

Le département présente de grandes disparités de niveau de vie de la population entre les territoires. Le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté atteint 19% dans la communauté de commune de l'agglomération Migénoise, soit 4,4 points de plus qu'en France Métropolitaine. A l'inverse, d'autres EPCI présentent des taux de pauvreté inférieurs à 10%, notamment ceux jouxtant la région Ile-de-France.



La population de l'Yonne présente plusieurs signes de précarité. La part des foyers dont le revenu est composé à 100% de prestations CAF est de 14%, ce qui est légèrement supérieur au niveau national. L'Yonne compte 7 quartiers politique de la ville (QPV), qui sont répartis sur les agglomérations d'Auxerre, Joigny, Migennes et Sens : 4,8% de la population icaunaise vit dans ces QPV. En 2021, 16,1% des enfants d'allocataires ont des parents sans emploi (15,4% au niveau de la France métropolitaine, 14,3% au niveau régional). Les familles monoparentales, plus en proie aux difficultés économiques et sociales, sont également légèrement plus représentées qu'au niveau national et régional : 28,4% contre 27%.

### Indicateurs de précarité de la population icaunaise

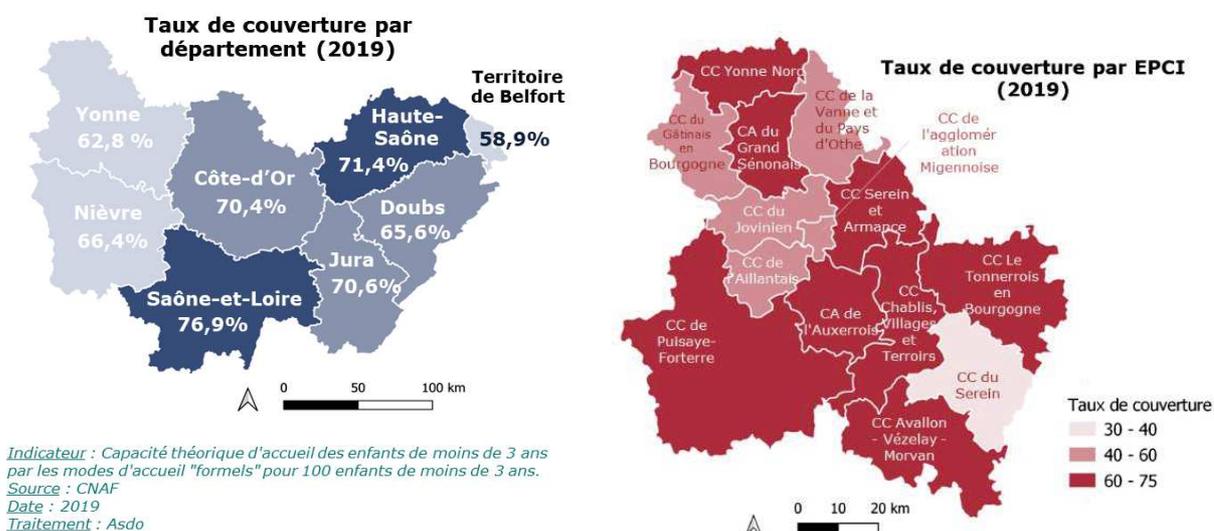


**A noter.** En termes d'offre d'établissements prenant en charge les personnes en situation de handicap, l'Yonne est relativement bien couverte. Le taux d'équipement en établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants en situation de handicap est supérieur à la moyenne nationale : 9,4 contre 6,8. Toutefois le taux d'équipement en places dans les SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) est légèrement inférieur : 2,9 dans l'Yonne contre 3,3 en France.

## 2. La petite enfance

### 2.1. Une offre d'accueil du jeune enfant concentrée sur l'accueil individuel

Pour 100 enfants, le département compte environ 63 places d'accueil, que ce soit en accueil collectif ou individuel. Ce taux de couverture est l'un des plus faibles de la région Bourgogne Franche Comté, mais reste supérieur au taux national de 60%, et a progressé de 1,43 places pour 100 enfants depuis 2016. Cette couverture varie au sein du département, avec des taux de couverture plus élevés au sud du département. En 2020, l'Yonne comptait 55 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en prestation de service unique (PSU), offrant au total 1 376 places.



Dans l'Yonne, en 2018, **72% des places d'accueil du jeune enfant disponibles étaient des places en accueil individuel**, contre 57% au niveau national. Toutefois, la tendance est à une baisse de la part des accueils individuels dans l'offre globale avec une diminution de 26% du nombre d'assistants maternels entre 2017 et 2021. Cette baisse tendancielle de l'offre d'accueil individuel est notamment due à un vieillissement des professionnels en activité et à de nombreuses réorientations professionnelles. L'Yonne fait face à ce phénomène de manière plus importante qu'au niveau national avec, 33% des assistantes maternelles de l'Yonne qui ont plus de 55 ans. De plus, la profession fait face à des rémunérations basses comparées au niveau national et régional.

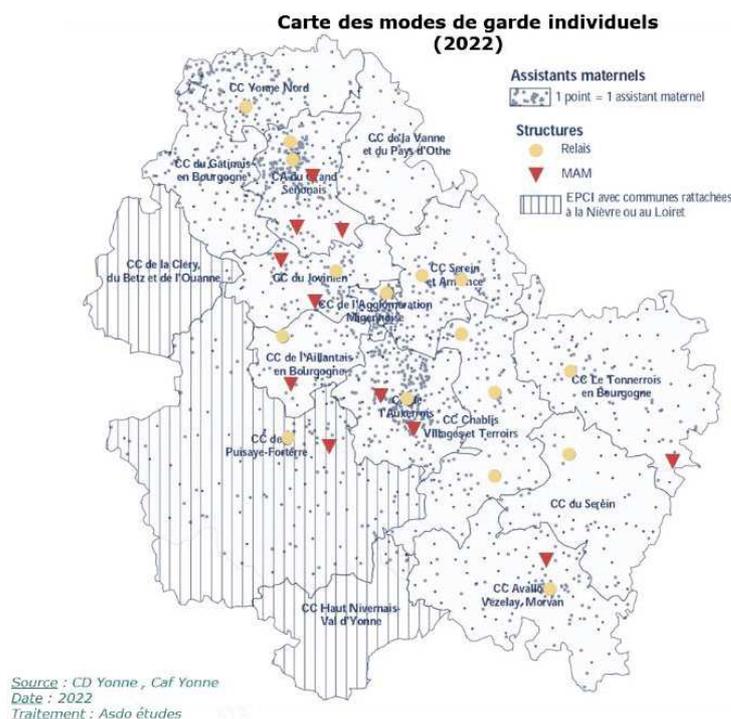
**Part des places par mode d'accueil du jeune enfant (2019)**



Ces structures d'accueil individuel sont en croissante structuration sur le territoire. L'Yonne comptait 15 relais petite enfance en 2021, avec plusieurs projets de création en cours. Mais l'ensemble du territoire n'est pas encore couvert. Les RPE soutiennent aujourd'hui près de 70% des assistantes maternelles.

**1,8%**  
des places d'accueil chez les assistantes maternelles le sont au sein de MAM (maisons d'assistants maternels)

Particularité dans l'Yonne, les RPE existants sont tous itinérants, ce qui permet de mieux couvrir le territoire icaunais et de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire. Un réseau des RPE, copiloté par la CAF et la PMI, se rencontre environ 6 fois par an. Les Maisons des Assistantes Maternelles se multiplient sur le territoire. Elles offrent une alternative pour les assistantes maternelles ne souhaitant pas travailler à domicile, et constituent un nouveau levier d'attractivité vers ce métier. En 2021, il existait 12 MAM dans le département, où travaillaient 33 assistantes maternelles.



## 2.2. Un enjeu à mieux accueillir les publics à besoins spécifiques

Il n'existe **pas aujourd'hui dans l'Yonne d'offre spécifique d'accueil du jeune enfant sur des horaires atypiques**. Plusieurs tentatives d'expérimentation ont été menées, mais sont restées infructueuses, en particulier les expérimentations menées avec les associations d'aide à domicile.

Pour répondre aux besoins des publics en insertion, **5 crèches à vocation d'insertion professionnelle (24 places) ont été labellisées sur le territoire** (label national, dit label AVIP). Cette labellisation est toute récente (2022) et permet que des crèches réservent des berceaux pour des parents demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un partenariat actif avec Pôle emploi. Les partenaires, CAF et Département en particulier, s'interrogent sur l'opportunité d'élargir cette labellisation aux assistantes maternelles, pour toucher également les territoires ruraux peu dotés en accueil collectif de proximité.

**Un pôle ressource handicap (PRH) a ouvert en juillet 2022.** Il est géré par Les PEP. Ce pôle de ressource doit permettre de mieux former les professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap et de mieux informer et accompagner les parents d'enfants en situation de handicap. Des formations ont été mises en place pour les professionnels des accueils de mineurs, qui ont permis de toucher 83 professionnels à ce stade.

### 2.3. Un service de Protection Maternelle et Infantile qui renforce son volet prévention

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) de l'Yonne, portée par le Conseil départemental, compte 65 professionnels, représentant 61,2 ETP, répartis sur 20 lieux de consultation. La PMI développe aujourd'hui des consultations en direction des enfants de 0 à 6 ans afin de renforcer le volet prévention de son intervention, et a le projet de mettre en place à partir du printemps 2023 un bus des 1000 premiers jours de l'enfant. Différentes actions collectives de soutien à la parentalité ont également lieu dans les PMI comme des ateliers de massage bébé par exemple, ou l'expérimentation d'ateliers lecture et d'une mallette des parents conçue en lien avec la bibliothèque départementale.

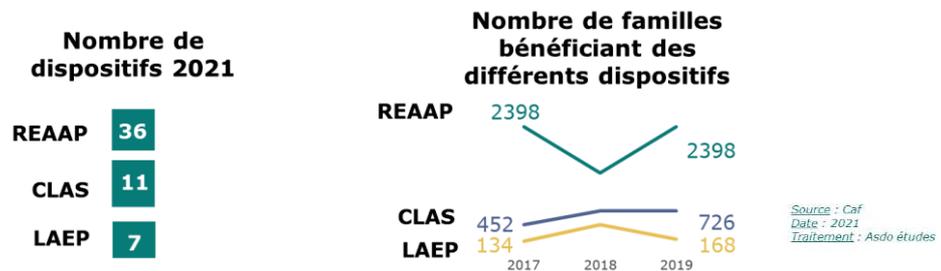


## 3. Le soutien à la parentalité

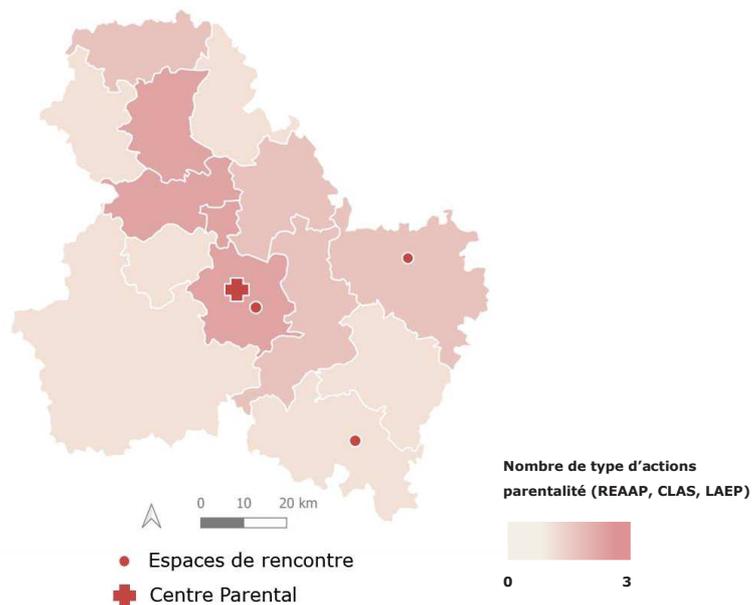
### 3.1. Une offre d'actions à destination des parents qui reste inégalement répartie sur le territoire

Selon les territoires, plus ou moins de ressources en matière de soutien à la parentalité sont disponibles. Les différents territoires sont inégalement couverts par **les trois composantes du panier parentalité de la branche famille** : les lieux d'accueil enfants parents (LAEP), les actions du réseau d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des parents (REAAP) et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ils restent concentrés autour des agglomérations et peinent à s'étendre dans les zones plus rurales, notamment du Sud-Est. Des formations sur les contrats locaux d'accompagnement à la

scolarité (CLAS) ont été mises en place, et une action menée en 2021 en lien avec l'Éducation Nationale a permis d'élaborer des exemples de fiches liaison entre les CLAS, les familles et les établissements scolaires. Mais, d'une manière générale, ces réseaux gagneraient à être élargis pour favoriser la diffusion d'une culture du soutien à la parentalité, et savoir mieux orienter les familles quand un besoin est repéré.



Du côté **médiation familiale**, il existe 3 associations conventionnées ainsi qu'une offre en exercice libéral. Sont également présents 3 espaces de rencontre dans le département, à Avallon, Tonnerre et Auxerre. Dans le domaine des placements à domicile, la Croix Rouge et le Conseil Départemental ont un panel d'actions de suivi. La Croix Rouge opère également avec un Centre Parental à Auxerre, qui offre des places d'hébergement. Il existe par ailleurs 2 associations d'aide à domicile conventionnées, qui mobilisaient en 2020 6 ETP.

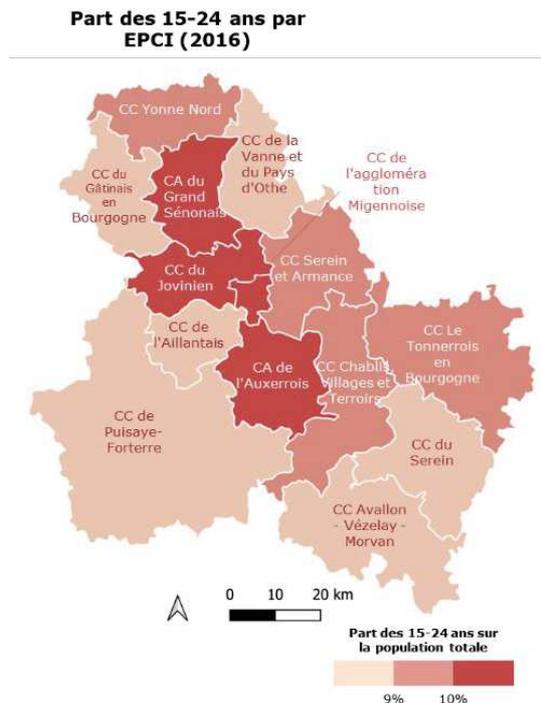
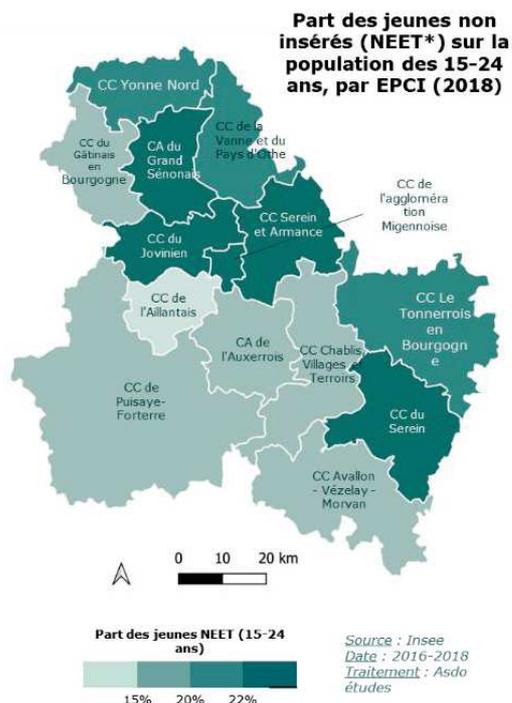


Les échanges entre les partenaires pendant le diagnostic ont fait apparaître l'importance accordée au soutien à la parentalité par les différents acteurs institutionnels et associatifs, avec **des appréhensions différentes de cette notion et des outils complémentaires**. La Caf par exemple a une approche de type prévention primaire, avec l'ambition de soutenir des actions qui visent bien tous les parents, qu'ils aient ou non un « problème » de parentalité, pour offrir des espaces d'échanges entre les parents. Le Département développe une approche de type prévention secondaire, en s'attachant à agir en prévention auprès de publics déjà repérés pour leurs vulnérabilités et leur besoin d'accompagnement renforcé. Il

apparaît aujourd'hui nécessaire de **structurer davantage la politique publique en matière de soutien à la parentalité**, de préciser des orientations partagées, un langage commun, et d'agir de manière coordonnée en termes de financements. Les partenaires souhaitent mener en ce sens **une réflexion autour de la notion de parcours de parentalité**, pour intégrer différents angles d'analyse : selon les différents niveaux de prévention (prévention primaire, prévention secondaire, prévention tertiaire), selon les tranches d'âge des enfants (0-6 ans, 6-11 ans, 12-17 ans, 18-25 ans), selon les situations des familles (ex. séparation, enfant en situation de handicap, famille monoparentale, famille en situation de grande précarité, ...). Cela impliquerait d'élargir l'état des lieux réalisé ici dans le cadre du schéma, au-delà de dispositifs connus et labellisés de soutien à la parentalité (ex. panier parentalité branche famille) pour avoir une vision intégrant d'une part le rôle en matière de soutien à la parentalité de structures accueillant les enfants (ex. la crèche, la MAM, l'accueil collectif de mineurs) avec par exemple le développement d'actions de formation des professionnels à ce sujet ; d'autre part le rôle d'orientation des professionnels en lien quotidien avec les familles, et repérant des situations de fragilité ou des besoins chez les familles (ex. professionnels de santé, travailleurs sociaux du Département, CCAS, équipes éducatives dans les écoles, ...) ; mais également les actions développées/à développer par des relais en matière de soutien à la parentalité en dehors des actions labellisées REAAP, CLAS, LAEP, ... ex. actions de la PMI, des centres sociaux, des RPE, des associations de parents d'élèves, ... Il y a par ailleurs un enjeu pour les partenaires à maintenir une dynamique de développement quantitatif et qualitatif d'actions liées au soutien à la parentalité, et à expérimenter des nouveaux formats d'action pour faire venir d'autres publics sur les actions.

## 4. L'enfance et la jeunesse

La part des jeunes dans l'Yonne est faible, puisqu'elle ne dépasse pas les 11% dans chaque EPCI. C'est une population qui présente des signes de précarité importants, avec une part de 20,3% des jeunes icaunais identifiés comme étant « NEET », NEET est un acronyme qui désigne les jeunes qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation (« not in employment, education or training »). Cet indicateur est utilisé par l'Union Européenne, et repris par l'INSEE. Sur certains territoires, la proportion de jeunes NEET est parfois très élevée, atteignant les 25%, soit un jeune sur 4, dans la CC de l'agglomération Migennoise.



#### 4.1. Une offre d'accueil de loisirs à travailler en termes de maillage territorial, de qualité et d'inclusivité

L'Yonne dispose d'une offre d'accueils de loisirs qui est quantitativement satisfaisante, avec **86 accueils de loisirs**. La majeure partie des enfants fréquentant les accueils de loisirs ont entre 6 et 13 ans, avec une forte baisse de la fréquentation passés 13 ans. La question de l'accueil des plus petits (3 à 6 ans) se pose encore sur certains territoires, faute de structures adaptées.

Le dispositif du Plan Mercredi, qui a pour objectif de garantir une offre éducative de qualité sur les temps périscolaires du mercredi, est en évolution depuis 2018, avec en 2021 31 PEDT labellisés (Projets éducatifs territoriaux) répartis sur 23 communes et 8 communautés de communes. Ces PEDT ont permis de soutenir le développement d'accueils de loisirs sans hébergement. Ce type de projet pourrait être davantage mobilisé afin de soutenir l'amélioration de la qualité de l'offre éducative au sein des accueils de loisirs.

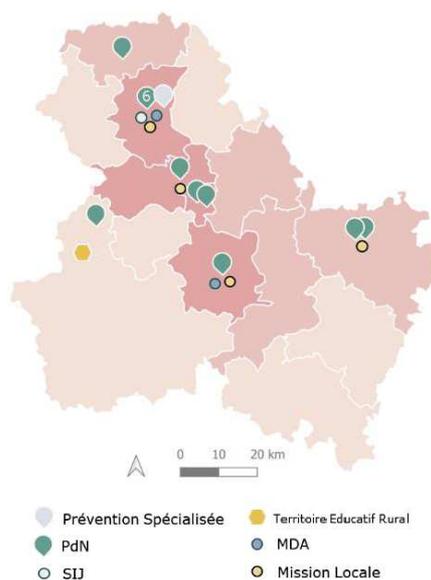
Les entretiens indiquent qu'un travail sur **la qualité de l'offre de loisirs et sur son inclusivité** doit être amorcé entre les partenaires du Schéma. La question de l'attractivité des métiers de l'animation, de leur reconnaissance, et de la formation des professionnels est un enjeu prioritaire. La question de la continuité éducative, et notamment de l'articulation entre les temps scolaires et péri-extrascolaires est également au cœur des enjeux. Le développement de l'offre à destination des enfants de plus de 13 ans est aussi cruciale, avec peu de visibilité sur le devenir de ces enfants en dehors de l'école, ainsi qu'un enjeu de développement de la pratique sportive mis en avant côté Education nationale.

## 4.2. Une politique jeunesse en cours de structuration

L'offre et les points d'accueil destinés à la jeunesse sont nombreux sur le territoire, mais la politique envers les jeunes est aujourd'hui morcelée entre plusieurs acteurs, avec une articulation souvent insuffisante. Le territoire icaunais compte entre autres un service de prévention spécialisée présent à Sens. Un PAEJ (point d'accueil et d'écoute jeunes) est présent sur le territoire, au sein des MDA (Maisons des adolescents) de Auxerre et Sens. L'équipe compte 14 personnes (5,8 ETP) sur les deux antennes. 4 Missions locales sont présentes sur le territoire de l'Yonne (Sens, Auxerre, Tonnerre/Avallon et Joigny/Migennes). L'Education nationale, avec son service jeunesse et sport travaille actuellement avec les partenaires à une nouvelle dynamique autour du réseau information jeunesse. Un seul Service Information Jeunesse est aujourd'hui présent sur le territoire, à Sens. Les Promeneurs du Net (dispositif porté et financé par la CAF) sont déployés dans l'Yonne depuis 2012. Le dispositif est coordonné par la Ligue de l'Enseignement depuis 2018 afin d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et de créer un réseau départemental d'animateurs. En 2020, 16 Promeneurs du Net intervenaient dans le département.

En termes d'aide financière et de soutiens à des projets jeunes, deux appels à projet (3-11 ans et 12-17 ans) sont mis en place par la CAF afin de faire émerger des projets de structures jeunesse mais également de jeunes eux-mêmes. Un appel à projet jeunes est également mis en place par la MSA, en direction des 13-22 ans, et permet de récompenser des projets qui portent sur une large variété de thématiques. La PS Jeune (aide au fonctionnement de la CAF pour soutenir les acteurs jeunesse) est peu sollicitée dans le département. Quelques projets sont en cours d'émergence. En 2022, 3 structures ont été conventionnées PS Jeunes dans le département.

**Dispositifs jeunesse dans l'Yonne (2022)**





### Des nouveaux enjeux sur la jeunesse



Un travail à faire sur la santé mentale et l'accompagnement psychologique



Des jeunes et des parents insuffisamment accompagnés sur les questions de sexualité



Un enjeu autour de la prévention : radicalisation, trafics de drogue, harcèlement, etc...



Une problématique d'addictions aux écrans de plus en plus prégnante

La politique jeunesse dans l'Yonne est en cours de structuration, et connaît un renouveau depuis la crise sanitaire. Les besoins des jeunes repérés par les partenaires sont, en particulier, la mobilité, les usages du numérique, et enfin la « fidélisation » des jeunes à leur territoire.

D'une manière générale, il y a aujourd'hui peu de travail partenarial dans l'Yonne sur la question des politiques jeunesse (Région, Etat, CAF, Département, MSA, collectivités, ...). Des groupes d'appui départementaux existent néanmoins et sont déjà des instances de coordination entre les partenaires : un Groupe d'Aide au Développement (GAD) sur les PEDT et la continuité éducative, et un GAD sur l'engagement des jeunes.

## 5. L'animation de la vie sociale

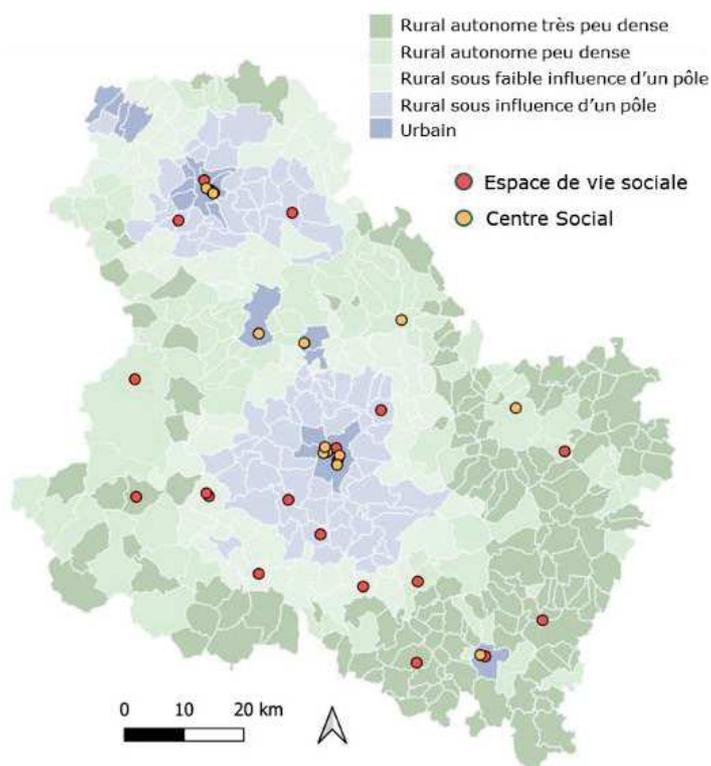
En 2022, les structures d'animation de la vie sociale de l'Yonne sont présentes dans les différents types de territoire, et maillent les quartiers politiques de la ville. Les territoires ruraux restent néanmoins peu couverts. Une dynamique forte de création d'espaces de vie sociale existe depuis 2018 (8 EVS créés sur cette période). Des formations ont été organisées par la CAF sur la fonction d'accueil (2018), avec 13 structures représentées.

**27** Espaces de vie sociale (5 en QPV)

**13** Centres Sociaux (8 en QPV)

Les structures de l'animation de la vie sociale font aujourd'hui face à plusieurs défis : des difficultés de recrutement, des enjeux financiers (qui appellent à une meilleure coordination des partenaires financeurs), une trop faible lisibilité de leur offre, et un enjeu pour les centres sociaux (majoritairement portés par des communes) à maintenir une dynamique de participation des habitants. Les enjeux de prise en compte et de développement de l'offre à destination des seniors deviennent de plus en plus prégnants, compte tenu de la structure d'âge de la population.

**Répartition des CS et des EVS et typologie de territoire**



## 6. Mobilité

La question de la mobilité est transversale aux différentes thématiques du SDSF. Les limites à la mobilité dans l'Yonne sont à la fois matérielles, mais aussi parfois psychologiques, notamment chez les jeunes (besoin mis en avant par les partenaires interviewés). La problématique de la mobilité est envisagée dans le SDSF sous l'angle de **l'accès aux services aux familles** : comment les services aux familles viennent aux personnes ? Et comment les personnes peuvent-elles venir à l'offre ?

Différents types d'aides existent à ce jour, pour mieux se déplacer :

- Aide au financement du permis
- Passage du permis du code
- Aide au déplacement
- Aide à l'entretien du véhicule
- Conseil.

En termes de diagnostic, deux plateformes de mobilité solidaire existent dans l'Yonne : Mobil'Eco et Club Mob. Des expérimentations sont menées par ailleurs afin de trouver de nouvelles solutions : le pack mobilité du Département lancé en 2021, pour les bénéficiaires du RSA avec une forte employabilité suivis dans le cadre de leur insertion professionnelle ; le projet AMI issu du Service Public de l'Emploi Départemental, qui est en phase de test à Sens et propose la location de voitures sans permis ; l'organisation d'un groupe de travail avec la DDETSPP, le Département, la Région, la CAF, Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions Locales, les communautés de communes et les plateformes de mobilité de l'Yonne.

## 7. Le point de vue des familles : quelle perception de l'offre et quels besoins exprimés ?

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, une enquête auprès des familles a été relayée par la CAF et la MSA par mail auprès des familles ayant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans. L'enquête a été remplie par **2.370 répondants, dont 90% sont accompagnés par la CAF et 10% accompagnés par la MSA**. Le taux de réponse pour la CAF est de 6,4% (sur échantillon global de 33 296 familles), et de 13% pour la MSA (échantillon de 1780 familles). En termes de représentativité, nous avons obtenu légèrement plus de réponses des habitants des agglomérations (Auxerre, Sens, Joigny, Migennes ...) par rapport à la part de population qu'ils représentent.

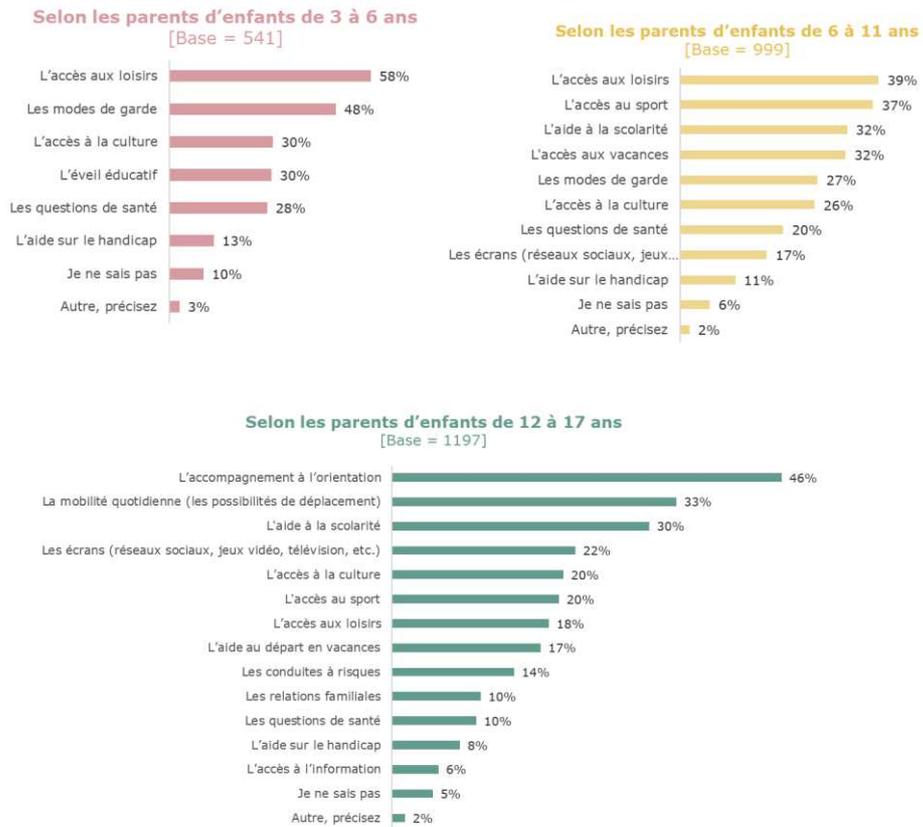
### 7.1. Des thématiques prioritaires qui varient selon la catégorie d'âge de l'enfant

Lorsque l'on interroge les parents sur les préoccupations principales de leur enfant, différentes thématiques ressortent et évoluent au fil des âges. Cette évolution illustre la nécessité de penser un parcours pour les jeunes mais aussi les parents qui s'articule autour des grands moments de la vie.

Pour les parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans, la problématique principale est celle de l'accès aux loisirs suivi du mode d'accueil de l'enfant. Cette préoccupation raisonne avec le constat fait dans le diagnostic, qui met en avant la difficulté d'accès pour certains publics aux accueils de loisirs, et le taux de couverture assez faible sur certains territoires en termes de place d'accueil pour les jeunes enfants.

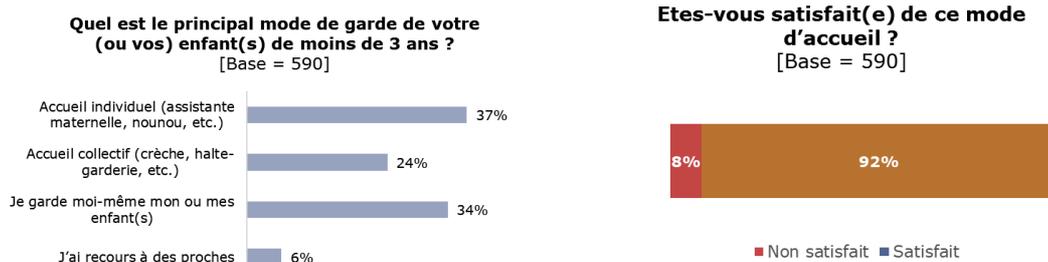
Cette préoccupation vis-à-vis des modes d'accueil est bien moins importante chez les parents d'enfants de 6 à 11 ans, du fait de l'entrée à l'école des enfants. Les parents des enfants de 6 à 11 ans pointent

comme priorité l'accès aux loisirs et au sport, soit des problématiques qui se concentrent sur les temps extra-scolaires. Concernant les parents des 12-17 ans, les priorités sont quant à elles accordées à l'accompagnement à l'orientation et à la mobilité quotidienne. L'accent est donc mis sur le futur du jeune qui sort de l'enseignement obligatoire et doit prendre des décisions quant à son orientation.



## 7.2. Des parents majoritairement satisfaits du mode d'accueil de leur enfant

La vaste majorité (92%) des parents ayant répondu à l'enquête sont satisfaits de leur structure d'accueil du jeune enfant, que ce soit des parents confiant leurs enfants à un accueil collectif ou à une assistante maternelle (environ 60%), ou des parents ayant recours à des proches ou gardant eux-mêmes leurs enfants (environ 40%).

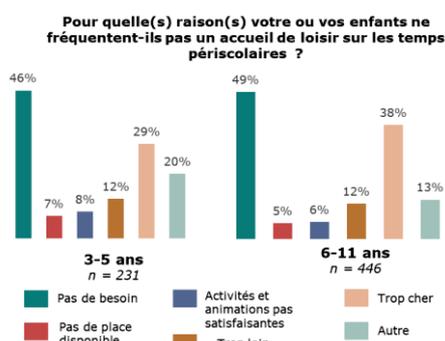


### 7.3. Des temps d'activité en dehors de l'école qui ne sont pas encore accessibles à tous

**Fréquentation des différentes tranches d'âges des accueils de loisir péri-scolaires**

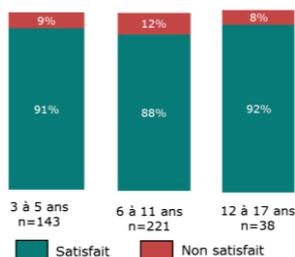
	Accueil péri-scolaire	
	Oui	Non
3 à 5 ans	57%	43%
6 à 11 ans	55%	45%

Plus de la moitié des parents d'enfants de 3 à 11 ans déclarent que leur enfant fréquente les accueils de loisirs. L'accueil des enfants sur les temps périscolaires concerne aussi bien la tranche d'âge des 3 à 5 ans que celle des 6 à 11 ans. Pour ces deux tranches d'âges, les parents répondant expriment une bonne satisfaction à l'égard de ces modes d'accueil (91% de satisfaction). Pour les familles dont les enfants ne fréquentent pas les accueils de loisirs, les principales raisons sont l'absence de besoin ressenti, mais aussi des raisons financières.



En comparaison avec d'autres territoires, le recours aux accueils de loisirs le mercredi est relativement élevé chez les 3 à 11 ans dans l'Yonne. La fréquentation des accueils de loisirs du mercredi décroît

**Etes-vous satisfait(e) de l'accueil de loisirs le mercredi?**



fortement avec l'âge, avec une fréquentation très faible des enfants de 12 à 17 ans (3%). Globalement, la grande majorité des parents ayant recours à ce type d'accueil de loisirs sont satisfaits de ces prestations, même si les parents d'enfants de 6 à 11 ans expriment une plus grande insatisfaction que sur les autres tranches d'âge (12% de parents non satisfaits). Ceux qui expriment une insatisfaction évoquent la problématique des horaires ainsi que le manque de qualité de l'offre et les tarifs trop élevés des activités proposées.

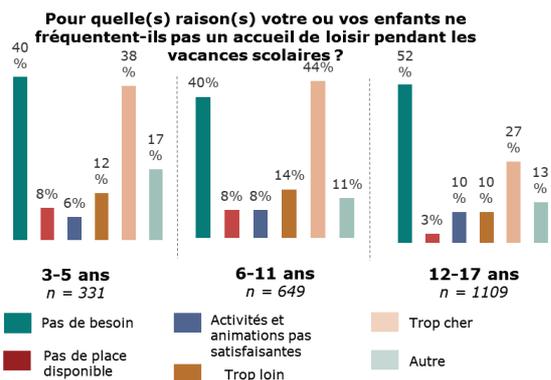
**Accueil de loisirs le mercredi**

	Oui	Non	
3 à 5 ans	26%	74%	n = 541
6 à 11 ans	22%	78%	n = 999
12 à 17 ans	3%	97%	n = 1197

Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires connaissent une meilleure fréquentation que ceux du mercredi toutes catégories d'âge confondues. Là encore, la fréquentation diminue fortement à partir de 12 ans. Le non-recours à ces accueils est due à une absence de besoin ressenti mais également aux problématiques de coût trop élevé.

**Fréquentation des différentes tranches d'âges aux accueils de loisirs**

	Accueil de loisirs durant les vacances scolaires		
	Oui	Non	
3 à 5 ans	39%	61%	n = 541
6 à 11 ans	35%	65%	n = 999
12 à 17 ans	7%	93%	n = 1197

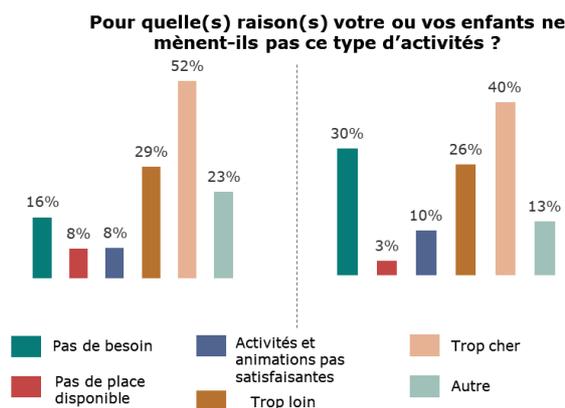


**Participation à des activités encadrées en dehors de l'accueil de loisirs (activités sportives, artistiques...)**

	Oui	Non
6 à 11 ans	63%	38%
12 à 17 ans	49%	51%

de 95%).

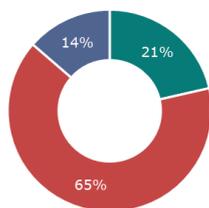
Cette barrière du coût est encore plus marquée vis-à-vis des activités culturelles et sportives, et s'impose comme la première raison de non-participation à des activités encadrées en dehors des accueils de loisirs. Pour les 63% de parents ayant indiqué que leur enfant fréquente ce type d'offre, la satisfaction est élevée (autour



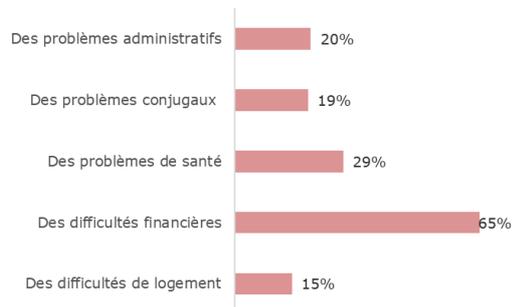
## 7.4. Des parents qui font face à des difficultés financières et qui manquent de soutien le long du parcours de leur(s) enfant(s)

61% des parents interrogés trouvent qu'il est parfois difficile d'être parent, tandis que 21% trouvent qu'il est souvent difficile de l'être. Une majorité de parents exprime notamment des difficultés d'ordre financier (65%).

**Vous arrive-t-il de trouver qu'être parent, c'est difficile...**  
[Base = 2 369]

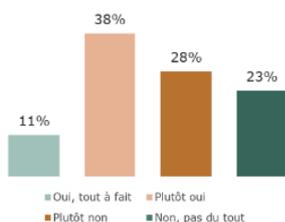


**Rencontrez-vous des difficultés particulières ?**  
[Base = 1 616]

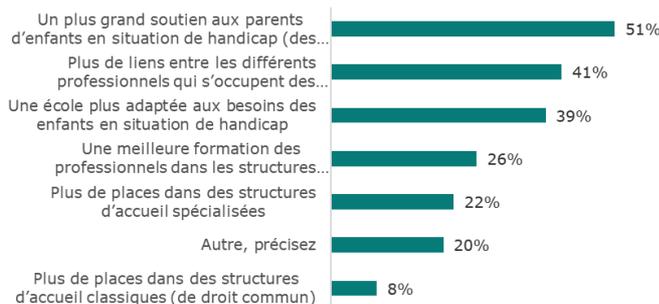


Parmi les enquêtés, 9% ont au moins un enfant en situation de handicap. Parmi eux, 51% des parents affirment que l'accompagnement de leur(s) enfant(s) n'est que peu ou pas satisfaisant. Les parents évoquent avant tout le besoin d'un plus grand soutien dans le rôle de parent, mais aussi la nécessité de créer plus de liens entre les différents professionnels qui s'occupent de leur(s) enfant(s).

**Globalement, diriez-vous que l'accompagnement de votre enfant en situation de handicap est satisfaisant ?**  
[Base = 218]



**Besoins des parents pour leur enfant en situation de handicap**  
[Base = 218]



L'ensemble des parents qui ont répondu à l'enquête (qu'ils aient ou non un enfant en situation de handicap) a très peu recours aux actions de soutien à la parentalité, qui restent encore majoritairement méconnues.

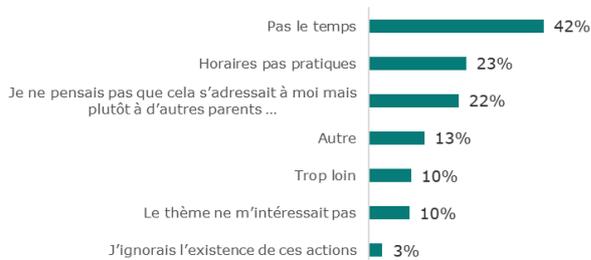
Taux de connaissance des actions parentalité	27%	n = 2369
Taux de participation aux actions parentalité	13%	n = 636
Taux de satisfaction sur les actions parentalité	89%	n = 83

**Trois parents sur 4 n'ont jamais entendu parler de lieux ou d'actions permettant aux parents de discuter de leurs expériences, de leurs difficultés ou des questions éducatives.** Parmi ceux qui en ont connaissance, peu y participent, notamment par manque de temps et parce qu'ils ne se pensaient pas concernés par les actions proposées. Pourtant les personnes qui participent à ces actions

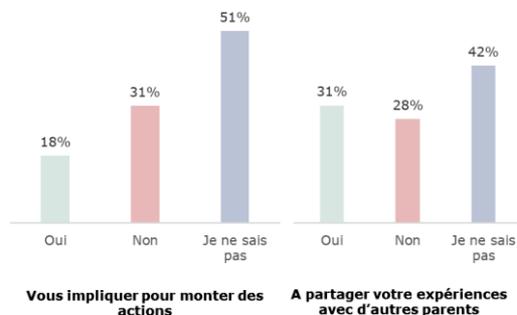


se montrent satisfaites. Et plus d'un quart des parents se disent par ailleurs prêts à partager leur expérience avec d'autres parents.

**Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous jamais participé à ces actions ?**  
[Base = 278]



**A l'avenir, si ces questions vous intéressent, seriez-vous prêt(e) à...**  
[Base = 2369]

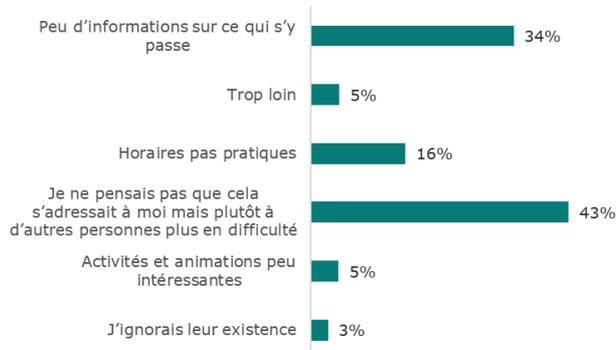


## 7.5. Une offre d'animation de la vie sociale qui gagnerait à être davantage connue

Taux de <b>connaissance</b> des CS et EVS	33%	<i>n</i> = 2369
Taux de <b>fréquentation</b> des CS et EVS	34%	<i>n</i> = 788
Taux de <b>satisfaction</b> des CS et EVS	86%	<i>n</i> = 267

**Un tiers seulement des répondants (33%) affirme connaître les centres sociaux et espaces de vie sociaux** ce qui signale que ces équipements ne sont pas très bien repérés par les familles de l'Yonne. De même, seulement 34% des répondants connaissant un centre social et l'ont déjà fréquenté. Ils en sont très majoritairement satisfaits. Les raisons de ne pas fréquenter ces structures sont liées au sentiment de ne pas être concerné par l'offre de ces espaces et au manque d'information.

**Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous jamais allé dans un centre social ou un espace de vie sociale ?**  
[Base = 521]



# Le plan d'actions

Les cinq orientations retenues sont, premièrement, de **continuer de développer les capacités d'accueil du jeune enfant sur le territoire, en veillant particulièrement au renouvellement des formes d'accueil individuel** prépondérantes aujourd'hui sur le territoire icaunais.

La deuxième orientation consiste à **améliorer la qualité de l'offre éducative sur les temps périscolaires et extrascolaires**, et pour les jeunes à poursuivre le développement de l'offre qui leur est destinée.

La troisième orientation porte sur **la promotion des actions de soutien à la parentalité**, pour davantage mailler le territoire, et augmenter la visibilité et la fréquentation des actions.

La quatrième orientation a trait à **la mobilité des jeunes**, qu'il faut à tout prix encourager, tout comme l'accessibilité géographique des services aux familles qu'il faut continuer d'améliorer. Avec la cinquième orientation, il s'agit, enfin, d'**encourager la dynamique d'innovation sociale et de participation des habitants** sur le territoire, au travers de l'activité des centres sociaux, des espaces de vie sociale et des tiers lieux de tout le territoire.

Le plan d'actions du Schéma est détaillé ci-dessous. Chaque orientation est confiée au suivi d'un binôme partenarial, qui a la charge d'organiser les travaux tout au long de la durée de vie du Schéma.

Les orientations sont structurées autour de différents éléments :

- Des fiches actions, qui précisent les grandes orientations et préfigurent des pistes d'action. Ces fiches actions seront affinées, opérationnalisées et échelonnées lors des comités thématiques, sous la supervision des binômes institutionnels. Certaines fiches action ont été préfigurées comme « prioritaires » au vu de leur importance.
- Des pistes d'expérimentation, qui sont des suggestions ou des illustrations d'actions qui pourraient, dans le cadre du présent SDSF, faire l'objet d'une attention particulière et d'une mise en œuvre expérimentale.
- Une liste d'indicateurs qui ont vocation à accompagner le déploiement du schéma et en assurer le suivi. Ces indicateurs sont donnés à titre d'exemple, notamment en l'attente de la publication d'indicateurs nationaux propres aux SDSF.

# Orientation 1. Maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant, en particulier l'accueil individuel

**Co-pilotes** : Caisse d'allocations familiales, Conseil Départemental

**Partenaires** : Communes et EPCI, MSA, Education Nationale, DDETSPP, Pôle Emploi, Pôle Ressource Handicap, Acteurs du champ de l'IAE, Employeurs, Chambres consulaires des commerces et de l'industrie, Fédérations professionnelles

## Les constats

L'Yonne se caractérise par la prédominance de l'accueil individuel : 72% des places d'accueil du jeune enfant yonnaises sont proposées par des assistants maternels. Or, la pérennité des places en accueil individuel est aujourd'hui menacée avec un nombre d'assistants maternels qui décroît d'année en année. Cette baisse du nombre d'assistants maternels actifs est due à un vieillissement des professionnels en poste et à une faible attractivité du métier. Les Maisons des Assistants Maternels, qui sont de nouvelles manières d'exercer en tant qu'assistant maternel, se développent progressivement sur le territoire et sont un levier intéressant, qui plait à la fois aux collectivités, aux familles et aux professionnels. Ce sont des projets qui nécessitent néanmoins d'être accompagnés. A ces enjeux quantitatifs de nombre de places, s'ajoutent ceux de la qualité et de l'accessibilité des modes d'accueil pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques et pour les parents en insertion, ou travaillant en horaires décalés. Par ailleurs, des structures existent et se développent pour soutenir les assistants maternels et les parents dans la prise en charge des jeunes enfants, tels que les Relais Petite Enfance, mais leur action doit encore s'élargir en termes de maillage territorial et s'intensifier en termes d'information auprès des publics.

## Les fiches actions

### 1. (Priorité) Développer le nombre de places en accueil collectif

- **Mener un travail de proximité avec les élus et techniciens** des communes et EPCI, en organisant des réunions de travail plusieurs fois par an entre les EPCI, la CAF et les partenaires pour faciliter le partage entre les différents territoires (témoignages, échanges d'expériences, ...).
- **Faire le lien avec les écoles et les lieux de formation** pour répondre aux difficultés de recrutement dans le secteur de l'accueil du jeune enfant.
- **Travailler finement selon les besoins de chaque territoire**, en identifiant les leviers d'attractivité en termes d'accueil du jeune enfant adaptés à chaque territoire.

### 2. (Priorité) Freiner le déclin du nombre de places en accueil individuel en travaillant au renouvellement des assistants maternels

- **Travailler avec Pôle Emploi et l'ensemble des acteurs du champs de l'insertion et de l'emploi** afin de développer l'orientation et la communication autour du métier d'assistant maternel.
- Développer des actions pour **accompagner les projets MAM**, en travaillant l'articulation des partenaires financeurs, et en identifiant les ressources disponibles (exemple : mobilisation des bâtiments vacants) à l'échelle du territoire concerné.

- **Développer les RPE** pour couvrir 100% du territoire et **renforcer leur rôle d'information** auprès des partenaires et du public dans la logique de guichet unique.

### 3. Développer l'accès aux modes de garde pour les publics à besoins spécifiques

- **Former** les professionnels de l'accueil du jeune enfant **à la prise en charge des enfants à besoins particuliers** en s'appuyant sur le Pôle Ressource Handicap.
- Soutenir et **capitaliser sur les premières labellisations de crèches AVIP<sup>1</sup>** afin d'élargir la dynamique à d'autres structures, et dans le champ de l'accueil individuel.
- Trouver des réponses aux **besoins d'accueil en horaires atypiques** en construisant une réponse coordonnée et adaptée fondée sur une définition partagée de l'atypie, et en travaillant avec les employeurs.

### 4. Développer une logique de parcours dans le déploiement des politiques de la petite enfance

- Favoriser **les passerelles** entre l'accueil collectif, individuel, l'accueil à la maison et l'école maternelle.

## Pistes d'expérimentation

- Expérimenter un nouvel accompagnement de MAM pour aider à leur structuration (financière, légale etc.), par exemple autour de la mobilisation de bâtiments vacants des collectivités
- Travailler avec le champ de l'accompagnement dans l'emploi et les acteurs de l'insertion autour des métiers en tension, autour d'un webinaire d'information sur les métiers d'accueil du jeune enfant
- Travailler sur une labellisation AVIP d'assistants maternels, pour répondre notamment au besoin des horaires atypiques
- Capitaliser sur les expériences faites en termes d'horaires atypiques pour aller vers une offre plus adaptée, en travaillant en lien avec des employeurs en difficulté de recrutement (ex : le Département pour les métiers de l'aide à domicile)

## Indicateurs

- Taux de couverture en place d'accueil du jeune enfant
- Evolution du nombre de places en EAJE PSU
- Evolution du nombre d'assistants maternels et du nombre de MAM
- Nombre de RPE sur le territoire et proportion de territoire couvert
- Nombre de crèches AVIP et nombre d'enfants accueillis au sein du dispositif
- Nombre de professionnels formés à l'accueil des enfants à besoins spécifiques

---

<sup>1</sup> Les crèches à vocation d'insertion professionnelle sont des crèches labellisées qui réservent des berceaux pour des parents en situation d'insertion professionnelle, et qui font l'objet d'un partenariat actif avec Pôle emploi, et plus largement les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

## Orientation 2. Renforcer la qualité des accueils de loisirs et poursuivre le développement d'une offre en direction des jeunes

**Pilotes :** Caisse d'allocations familiales – Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Partenaires :** Education Nationale, Délégué du préfet, CD, MSA, Missions locales, Pôle Emploi, Acteurs jeunesse, Pôle Ressource Handicap, Prévention spécialisée, E2C, AFPA, CRIJ, Maisons familiales rurales, les têtes de réseaux

### Les constats

Malgré une offre quantitativement satisfaisante, les accueils de loisirs peinent aujourd'hui à proposer une offre éducative de qualité, et ce pour plusieurs raisons. Ces structures font face à des difficultés de recrutement, de formation des professionnels, de taux d'encadrement insuffisant, de rénovation de bâtiments vieillissant, de modèle économique instable (pour les structures associatives) et d'un manque de reconnaissance de leur rôle éducatif dans le parcours des enfants. Du point de vue des familles, ces accueils sont souvent perçus comme trop chers. Il faut par ailleurs accompagner ces structures à travailler leur ancrage local, et à renforcer leurs liens avec les établissements scolaires. Plus généralement, les acteurs de la jeunesse sur le territoire sont aujourd'hui en demande d'une meilleure structuration et mise en réseau afin de réfléchir ensemble aux problématiques rencontrées. Cette mise en commun permettra de favoriser l'émergence d'actions coordonnées et mutualisées autour d'enjeux comme la santé mentale, l'usage des écrans, le harcèlement, la prévention des addictions ...

### Les fiches actions

#### 1. (Priorité) Améliorer la qualité de l'offre éducative dans les accueils de loisirs

- Faire valoir auprès des élus et des familles **le rôle éducatif des accueils de loisirs**
- Renforcer **la continuité éducative entre les temps de l'enfant** (temps scolaire, périscolaire, à la maison) en s'appuyant sur des partenariats actifs entre accueils de loisirs, établissements scolaires, milieu associatif, ...
- Améliorer **la qualité des locaux** des accueils de loisirs
- Développer **le taux d'encadrement des accueils de loisirs et la qualification des professionnels**, en particulier quand sont accueillis des enfants à besoins éducatifs spécifiques
- Faciliter **l'accès aux accueils de loisirs pour les enfants à besoins spécifiques**
- Favoriser **la pérennité des structures associatives** en travaillant sur leur modèle économique, et en développant les mutualisations
- Développer **la place des parents** dans les accueils de loisirs

#### 2. Trouver des réponses au manque de candidatures dans le champ de l'animation

- **Développer la reconnaissance de ces métiers et l'attractivité des emplois** et en travaillant avec les collectivités et les associations
- Soutenir les professionnels dans leurs parcours en facilitant **l'accès aux formations continues**

### 3. Renforcer l'offre en direction des jeunes

- Développer **la fréquentation des accueils de loisirs et structures d'animation jeunesse par les jeunes de 12 à 17 ans**, en travaillant davantage avec les établissements scolaires et des structures d'animation de la vie sociale comme les tiers lieux.
- Permettre **la mise en réseau des acteurs jeunesse au niveau départemental** pour accompagner la mise en place d'échanges de pratiques, de temps de formation communs, de projets partagés etc. en s'appuyant sur l'expérience et le réseau des Promeneurs du net
- Développer **un réseau d'information jeunesse** sur le territoire, porté par le SDJES
- Soutenir des actions pour **favoriser l'engagement et la citoyenneté chez les jeunes**
- **Articuler les aides au BAFA** afin d'élargir le nombre de jeunes formés

### Pistes d'expérimentation

- Faciliter les liens entre les centres de loisirs, qui font face à de nombreuses difficultés, avec les acteurs de l'ESS afin de permettre des collaborations et des mutualisations de moyens
- Une expérimentation sur les quartiers prioritaires politique de la ville et les ados, en travaillant sur une thématique spécifique, par exemple via un appel à projet commun en septembre 2023
- Une expérimentation d'un espace jeune dans un établissement scolaire en territoire rural, en lien avec le Territoire Educatif Rural
- Faire un webinaire auprès des acteurs de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement dans l'emploi pour leur partager les besoins sur les métiers en tension, en lien avec le webinaire proposé dans l'orientation 1 sur les métiers en tension

### Indicateurs

- Evolution de la fréquentation des Accueils de Loisir pour Mineurs (ACM)
- Taux d'encadrement au sein des ACM
- Nombre de promeneurs du Net et promeneurs du Net parentalité
- Nombre de jeunes formés au BAFA
- Nombre de locaux ayant bénéficié d'une amélioration

## Orientation 3. Coordonner les acteurs et actions de soutien à la parentalité dans une logique de prévention et d’aller-vers

**Pilotes :** Caisse d’allocations familiales, Conseil Départemental

**Partenaires :** Communes et EPCI, MSA, Education Nationale, Préfecture, SDJES, Justice, Acteurs associatifs

### Les constats

Un grand nombre de partenaires sont investis dans les différentes facettes des parcours de parentalité dans l’Yonne. Aujourd’hui, cette pluralité d’acteurs nécessite d’être davantage articulée afin de favoriser le développement d’actions de soutien à la parentalité de qualité, diverses et complémentaires. Il manque encore une stratégie partenariale partagée autour de la notion de parcours de parentalité. Il y a un enjeu également en termes de maillage territorial de l’offre de soutien à la parentalité, avec une couverture aujourd’hui très inégale d’un territoire à l’autre. Cela nécessite des intentions politiques fortes, notamment de la part des collectivités territoriales, pour un champ de politique publique encore relativement peu développé aujourd’hui. Quand l’offre existe, elle manque de visibilité du côté des parents, ou est insuffisamment investie par eux, malgré les besoins qu’ils expriment dans l’enquête familles. Il y a un enjeu à mieux communiquer auprès des parents, mais également à proposer des formats adaptés à leurs besoins et attentes, et à travailler à la manière d’« accrocher » les publics sur les actions.

### Les fiches actions

#### 1. **Priorité - Mettre en place un pilotage stratégique et politique du soutien à la parentalité**

- **Travailler à des définitions partagées** du soutien à la parentalité entre les différents acteurs de ce champ.
- Développer une **approche de prévention et d’accompagnement au quotidien** de la parentalité, en favorisant des réponses immédiates et continues.
- Développer une réflexion partenariale sur **un parcours d’accompagnement des parents tout au long de la vie de l’enfant et du jeune.**
- Mener un **travail de proximité avec l’Education Nationale**, en s’appuyant notamment sur l’expérimentation des territoires éducatifs ruraux.

#### 2. **Développer l’offre de soutien à la parentalité**

- Créer **une plateforme ressource et appel** permettant aux parents d’appeler à tout moment sur toutes les thématiques de la parentalité. Cette plateforme jouerait un rôle d’observatoire, d’écoute, et de ressource sur les actions de soutien à la parentalité. Copilotage : CAF et CD
- Développer une offre de soutien à la parentalité **sur les territoires moins bien pourvus**
- Développer davantage les dispositifs pour **les moments de crise de la famille** (séparation, décès, violence intrafamiliale ...), en prenant appui sur des actions qualitatives existantes (accompagnement de parents incarcérés ...).



### 3. Mieux adapter l'offre de soutien à la parentalité aux besoins et attentes des parents

- Développer des réseaux des acteurs de la parentalité.
- **Mieux communiquer auprès des publics** en travaillant sur les registres de communication, et sur les différents lieux de communication et notamment l'école.
- **Favoriser la logique de l'expérimentation** afin de mieux faire correspondre l'offre aux besoins et aux contraintes des parents en adaptant les formats d'actions, les intitulés et les temporalités.
- Développer des **Promeneurs du net Parentalité**.
- Travailler sur la **fréquentation et l'intégration des LAEP sur leurs territoires**.

### Les pistes d'expérimentation

- Travailler des actions permettant de davantage mobiliser les pères sur les actions de soutien à la parentalité.
- Favoriser une coordination d'actions, des formations croisées, des ressources pédagogiques communes et des échanges de pratiques, en se centrant sur un ou deux sujets prioritaires et d'actualité (ex : usage des écrans, harcèlement scolaire) sur un temps donné.

### Les indicateurs

- Evolution de la couverture des EPCI par les dispositifs du panier parentalité (LAEP, REAAP, CLAS)
- Evolution de la fréquentation des actions de soutien à la parentalité menées par les différents partenaires
- Typologie et thématiques des actions menées à destination des parents

## Orientation 4. Développer la mobilité des jeunes, et favoriser l'accès aux services pour les familles les plus isolées

**Pilotes :** Préfecture (à préciser), CD (à préciser)

**Partenaires :** MSA, Région, SDJES, CAF, Communes et EPCI, Education Nationale, Missions locales, Acteurs associatifs, Acteurs de la mobilité solidaire

### Les constats

Les problématiques de mobilité sont aujourd'hui très présentes sur le territoire de l'Yonne, et dans tous les champs thématiques du SDSF. Dans leur quotidien, les jeunes icaunais mais aussi leurs parents font face à des difficultés pour se déplacer : ces difficultés sont à la fois matérielles (peu de transports publics, coût de la possession d'un véhicule, absence de permis ...) mais aussi psychologiques. Ces difficultés freinent leur accès aux offres culturelles, éducatives, professionnelles, et limitent leur intégration sociale. L'offre de mobilité sur le territoire, et notamment de mobilité solidaire, quand elle existe, est souvent mal identifiée par les publics et les partenaires. Cet enjeu de la mobilité est déjà pris en compte dans le département, avec le déploiement d'offres de services aux familles itinérantes, qui gagneraient à être encore développées et rendues plus visibles pour le public. En faisant de la mobilité une orientation à part entière du nouveau schéma départemental des services aux familles, les partenaires décident d'en faire un fil rouge de l'ensemble du plan d'action, mais aussi de lui dédier des actions en tant que telles, qui sont décrites ci-dessous.

### Les fiches actions

**1. Priorité - Développer et faire connaître les offres itinérantes pour les familles les plus éloignées géographiquement des villes-centre**

- **Faciliter l'information sur la présence de structures itinérantes** (temporalité, lieu ...) sur les territoires ruraux, en travaillant sur la communication

**2. Favoriser la mobilité « psychologique » et géographique des jeunes**

- **Développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements** en agissant notamment auprès des parents, et pour lever les freins, psychologiques notamment, à la mobilité des jeunes

**3. Développer l'attention portée par les acteurs des services aux familles aux questions et enjeux de mobilité**

- Développer **la connaissance par les acteurs des services aux familles des moyens de mobilité disponibles sur les territoires**
- **Promouvoir une attention systématique aux moyens de déplacement disponibles pour accéder aux services aux familles proposés**, en intégrant



toujours une « information mobilité » dans les communications et dans les appels à projet. (Exemple : « Qu'est-ce que je mets en œuvre pour que les publics puissent venir ? »)

- **Communiquer sur les acteurs de la mobilité solidaire** dans le cadre des services aux familles
- **Intégrer les acteurs du SDSF aux travaux en cours sur la mobilité**, en lien avec le Conseil régional, le Conseil départemental, et la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Par exemple, intégrer la CAF dans les comités opérationnels de bassins de mobilités
- **Favoriser la connaissance des projets innovants sur le territoire et leur essaimage.**

## Pistes d'expérimentation

- Action de soutien à la parentalité, par exemple une fiche-outil à destination des parents, en associant des parents pour la construction d'une action sur ce sujet
- Label « mobilité solidaire » associé à des actions de soutien à la parentalité dans des zones rurales avec peu de transports en commun, en partenariat avec des acteurs de la mobilité solidaire

## Indicateurs

- Evolution du nombre d'actions en lien avec le SDSF proposant des solutions de mobilité
- Présence des acteurs de la mobilité au sein des instances de gouvernance du SDSF

## Orientation 5. Encourager la dynamique d'innovation sociale et la participation citoyenne

**Pilotes :** Caisse d'allocations familiales – Mutualité Sociale Agricole

**Partenaires :** Communes et EPCI, Conseil départemental, SDJES, Préfecture, centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers lieux

### Les constats

L'Yonne se distingue par le nombre d'espaces de vie sociale ayant émergé ces dernières années, et de tiers lieux favorisant le lien social sur le territoire. Ces projets, souples et multiformes, portent un réel renouveau de la participation citoyenne. En contraste, certaines structures qui préexistaient, et notamment les centres sociaux pour la plupart en gestion communale, rencontrent aujourd'hui des difficultés à mobiliser les citoyens autour de projets et d'actions. Face à une paupérisation croissante de la population icaunaise, les structures d'animation de la vie sociale sont des acteurs de proximité essentiels pour les territoires. Dans la mise en œuvre de leur action de proximité, ces structures rencontrent aujourd'hui des difficultés de recrutement, de mobilisation de bénévoles et de financement. Les différents acteurs qui composent ce champ soulignent l'importance d'une bonne interconnaissance au sein du réseau, qui a pu être facilitée par les Conventions Territoriales Globales mais qui mérite aujourd'hui de prendre de l'ampleur, afin de partager les expériences et de réfléchir à des mutualisations de moyens.

### Les fiches actions

- 1. Priorité - Favoriser le développement des projets et la pérennité des structures**
  - **Développer le soutien financier de l'animation de la vie sociale** en intervenant auprès des élus des communes et EPCI
  - **Créer des coordinations locales à l'échelle des bassins de vie entre les acteurs et les financeurs** afin de faciliter le développement et le financement des structures de l'AVS, par exemple dans le cadre des CTG
  - **Encourager la mutualisation des ressources** entre les différentes structures, notamment la mutualisation de salariés afin de proposer des postes à temps plein
- 2. Soutenir la dynamique d'innovation sociale présente sur le territoire**
  - **Favoriser l'interconnaissance et le partage de pratiques** entre les structures en travaillant à la création d'un réseau départemental de l'animation de la vie sociale
  - Travailler sur le développement d'**actions intergénérationnelles**
  - **S'appuyer sur la dynamique de développement du secteur de l'ESS** sur le territoire pour favoriser les coordinations et mutualisations dans le secteur associatif
- 3. Développer la participation des habitants aux projets d'animation de la vie sociale, et l'engagement citoyen sous toutes ses formes**
  - **Travailler sur la communication** autour des événements et des structures afin de les rendre plus attractives auprès des publics visés
  - **Développer la participation citoyenne et l'émergence de projets citoyens**



- Trouver les leviers pour **développer l'engagement bénévole sur le territoire**, en s'appuyant par exemple sur le Service National Universel et les services civiques comme levier de mobilisation

## **Pistes d'expérimentation**

- Mener une action sur la mobilisation et fidélisation de bénévoles au sein des structures d'animation de la vie sociale (en s'appuyant par exemple sur l'expérience de la Banque alimentaire)

## **Indicateurs**

- Nombre de structures d'animation de la vie sociale et couverture territoriale
- Evolution du nombre de bénévoles et du nombre d'heures de bénévolat au sein des structures de l'animation de la vie sociale
- Nombre d'actions intergénérationnelles financées
- Nombre de projets citoyens ayant émergé

# Les modalités de gouvernance et de suivi du Schéma

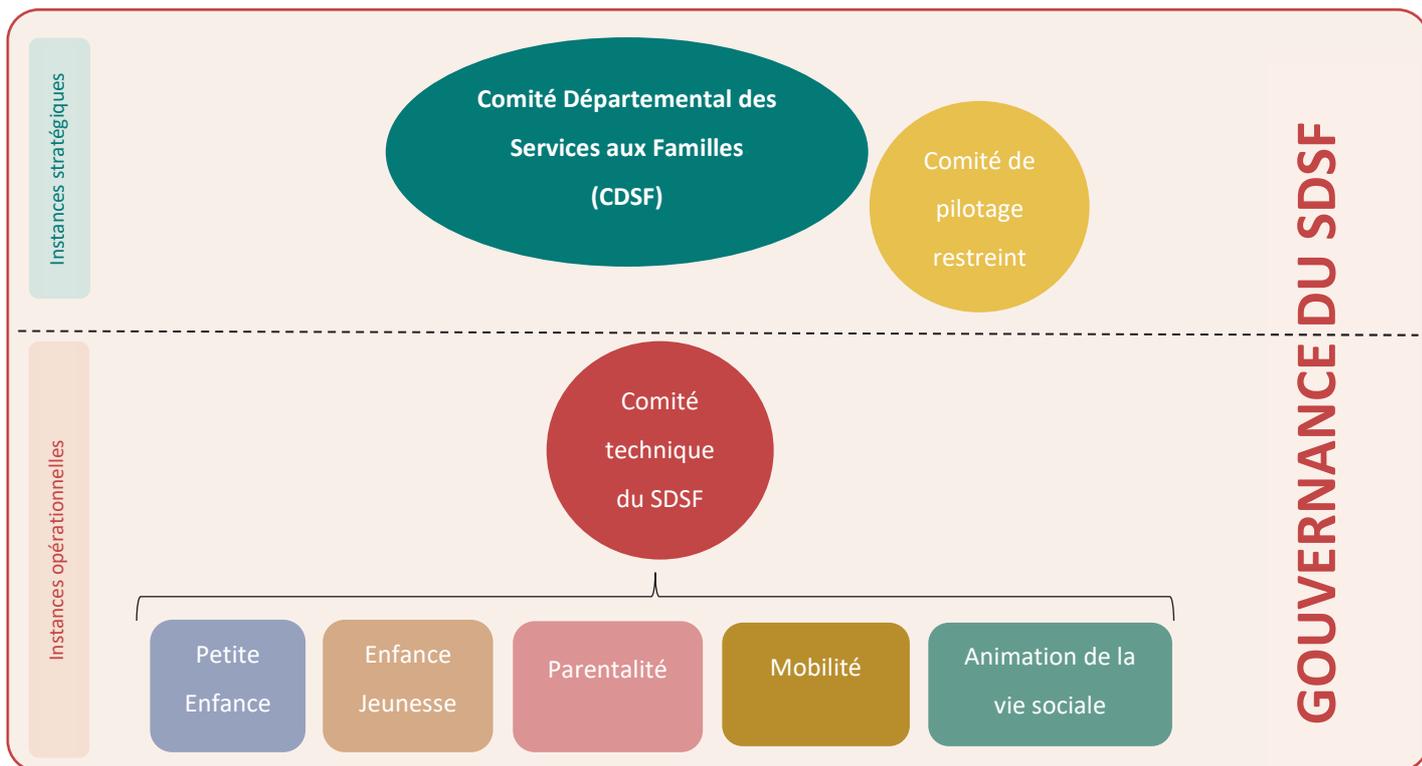
Plusieurs instances seront chargées du pilotage et du suivi du Schéma.

**Le Comité Départemental des Services aux Familles** est l'instance stratégique de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi pour la bonne mise en œuvre du Schéma. Le CDSF est une instance réglementaire dont la composition est fixée conformément au décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021. Ce comité est constitué de 37 membres, qui représentent l'ensemble des acteurs des services aux familles. Il peut constituer en son sein des commissions et groupes de travail opérationnels, faire appel à des experts et à toute personne susceptible d'enrichir les travaux. Cette instance se réunira environ une fois par an pour suivre l'avancée du Schéma.

**Le comité de pilotage restreint**, est une instance stratégique à la composition resserrée qui se réunit en amont de chaque CDSF. Il réunit une à deux fois par an le Président du CDSF et ses trois Vice-Présidents (Caf, Département, Association des maires de l'Yonne). Il fixe chaque année la feuille de route pour le comité technique et les groupes de travail.

**Le comité technique du SDSF** sera chargé de la déclinaison opérationnelle du Schéma et du plan d'action. Ce comité de pilotage est composé des partenaires du Schéma : des représentants de la CAF, de la MSA, du Département, de la Préfecture, de la DDETS, de l'Education Nationale, de l'Association des Maires de l'Yonne. Cette instance se réunira une à deux fois par an afin de suivre l'avancée opérationnelle des actions. Ce comité a pour objectif, notamment, de favoriser la transversalité des échanges dans le cadre du SDSF, et de faciliter les liens entre les grandes orientations.

**Les cinq comités thématiques** correspondent aux grandes orientations du plan d'action du Schéma : un comité petite enfance, un comité enfance-jeunesse, un comité parentalité, un comité mobilité, et un comité animation de la vie sociale. Les comités thématiques travaillent sur des feuilles de route définies par le comité de pilotage restreint et le comité technique. Ils sont animés par les binômes co-pilotes des orientations. Ces comités se réunissent de manière ad-hoc pour mettre en œuvre les feuilles de route.



# Glossaire

Terme	Définition
ACM	Accueil collectif de mineurs
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
ARS	Agence régionale de santé
AVIP	A vocation d'insertion professionnelle
AVS	Animation de la vie sociale
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CA	Communauté d'agglomérations
CAF	Caisse d'allocations familiales
CD	Conseil départemental
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CC	Communauté de communes
CLAS	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
CS	Centre social
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
ESMS	Etablissements sociaux et médico-sociaux
EVS	Espace de vie sociale
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LAEP	Lieux d'accueil enfants parents
MAM	Maison d'assistants maternels
MDA	Maison des adolescents
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapée
MDS	Maison des solidarités
MSA	Mutualité sociale agricole
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PEdT	Projet éducatif territorial
PIJ	Point information jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
PS jeune	Prestation de service jeune
QPV	Quartier prioritaire politique de la ville
REAAP	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relai petite enfance
RSA	Revenu de solidarité active
SDAVS	Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SDSF	Schéma départemental des Services aux Familles
VAE	Validation des acquis de l'expérience

